

Sondage 2018 sur le sentiment de sécurité des usagers des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau

Tirage d'un casque de motoneige et d'un casque de quad : conditions de participation

- Le présent concours s'inscrit dans le cadre du sondage sur le sentiment de sécurité des usagers des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau. Ce sondage de la Sûreté du Québec sera ouvert du 29 mars au 9 mai 2018 à 23 h 59.
- Pour y participer, les citoyens doivent répondre au sondage en ligne et consentir à communiquer leurs renseignements personnels aux fins d'un tirage au sort.
- L'accès Internet est requis.
- Le tirage au sort concerne deux prix : un casque de motoneige offert par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et un casque de quad par la Fédération québécoise des clubs quads.
- Pour chaque casque, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations reçues et admissibles.
- Seuls les participants ayant fourni leurs coordonnées à la fin du sondage auront accès au tirage.
- Le tirage au sort aura lieu au Grand quartier général de la Sûreté du Québec, situé au 1701, rue Parthenais, à Montréal, le 16 mai 2018 à 14 h.
- Le nombre de prix par participation reçue et admissible est limité à un (1) prix par personne.
- La Sûreté du Québec communiquera avec les gagnants pour indiquer où et quand récupérer leur prix.
- Chaque gagnant sera joint par téléphone ou par courriel au courant des jours suivant le tirage.
- Les noms des gagnants seront rendus publics notamment sur les sites Internet des partenaires du concours.
- La date limite pour que les gagnants réclament leur prix est le 13 juillet 2018 à 17 h.
- Ce concours est réservé uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.
- Les employés de la Sûreté du Québec peuvent participer au sondage, mais ne sont pas admissibles au tirage.